

Séminaire doctoral de l'Institut d'histoire de la Révolution française

2014-2015 Semestre 2

« Construire la cité républicaine »

**Le séminaire a lieu le mercredi de 17 à 19 heures en salle Marc Bloch, en Sorbonne.
Il est librement ouvert aux étudiants de M2, aux doctorants et à tous les chercheurs sur l'histoire
de la Révolution française**

La cité républicaine, telle que nous la connaissons, est née sur les bords de l'Atlantique, entre 1780 et 1804, dans des matrices politiques liant, Révolution, Guerre civiles, Guerre d'indépendances, et naissances des républiques constitutionnelles, des États-Unis d'Amérique, à l'Europe de la France et des Républiques sœurs, pour continuer par la naissance d'Haïti et plus tard des républiques d'Amérique latine.

La République n'est pas que la démocratie. Nous sommes entourés de monarchies constitutionnelles en ce début de XIX^e siècle auxquelles bien des républiques seraient en peine de donner des leçons de garanties des libertés. En revanche, la République démocratique affiche son originalité de régime unique en ce qu'elle organise authentiquement la souveraineté du peuple, de la nation ou plutôt de l'ensemble du corps des citoyens, comme collectivement responsables et uniques responsables du destin de tous, sans passer par une continuité dynastique ou une représentation de tous dans le corps d'un roi ou d'une reine.

La République démocratique n'est donc pas qu'un rouage institutionnel ou la figure d'une monarchie républicanisée dans la figure de son président (à quand désormais une présidente d'une République parmi les plus grands puissances du monde ?) mais dans l'apprentissage permanent de ses valeurs, de sa culture, de son histoire, de sa finalité, en un mot, de son sens.

L'idée, comme le travail de l'IHRF le démontre depuis quelques années, est de partir d'une idée élargie des Révolutions et de penser les conditions de naissance du monde contemporain à partir de projets utopiques (les cités rêvées), à partir des expériences pratiques des révolutions déclinées sous différentes formes : insurrections, révoltes, révolutions, dans une géographie urbaine qui ferait la part belle au dispositif spatial dans le déroulé narratif des événements.

À cela, pourrait s'ajouter d'autres niveaux de lecture, par exemple la cité comme *polis*, comme nouvel espace où inventer un nouvel ordre public, où inventer de nouvelles institutions structurant l'espace politique (musées, assemblées, ministères, écoles, monuments...). L'autre sens de *polis* renvoie à l'organisation sociale par la construction de la loi comme régulatrice de la vie en cité républicaine. La cité républicaine pose l'expérience de la naissance d'un nouveau régime où l'organisation des pouvoirs, la place de chaque groupe, les signes de légitimation de nouvelles institutions, transforment les villes, leur donnent un nouvel aspect.

De nouveaux espaces peuvent être étudiés dans cette cité selon nos affinités : lieu de démonstration d'une nouvelle économie politique par le spectacle d'une société ordonnée de façon nouvelle, lieux de l'invention d'une nouvelle culture (théâtres, musées, jardins, ménageries), lieux de l'édification d'un nouvel espace public d'échanges (circulations des idées, maisons d'éditions, imprimeries, manifestations pacifiques, cultes civiques, fêtes, concerts), lieux de nouvelles sociabilités aussi (naissance de pratiques sportives aux Champs Élysées, lieux de promenades, restaurants, centres d'un nouvel hygiénisme...). La réflexion politique sur les transformations de l'espace urbain (considéré dans ses échelles les plus variées), les acteurs de ces transformations (ingénieurs, médecins, policiers ou architectes) sera donc au cœur de ce séminaire.

La cité républicaine pose aussi la question des républicaines et des républicains qui y vivent ; dans quel jeu d'interactions l'espace de la ville crée consensus ou disensus, crée de nouveaux espaces de reconnaissances, de distinctions de normes et de règles à intégrer ?

En dernier lieu, la cité républicaine interroge la loi dans sa pensée, sa conception et son application, du législateur au policier du quartier. Le but serait d'inscrire cette modernité dans le texte de la loi, comme saut qualitatif du droit positif et révolutionnaire qui ouvre les perspectives positives d'un droit nouveau, liant individu et collectivité, personnes et espaces, institutions et groupes sociaux dans un environnement en complète mutation, que l'on songe aux *Tableaux de Paris* de Mercier avant et après 1789, mais également l'ensemble des villes européennes, américaines et celles tout particulièrement de l'espace colonial.

Réfléchir sur la cité républicaine revient aujourd'hui à interroger les liens qui tissent une société de libertés fondée sur le respect de l'Autre, fondée sur la possibilité pour chacun de s'exprimer, fondée sur la parité femme/ homme, fondée sur la reconnaissance de la liberté des corps, des esprits, de l'intelligence, de l'art et de la culture.

Dans le contexte particulier et dramatique qui ouvre cette nouvelle année 2015, il semble que les historiens de la Révolution française doivent plus encore lier la rigueur de leur déontologie professionnelle à leur engagement citoyen afin de lutter contre toutes les formes d'obscurantisme et de régression dans la construction de l'égalité des rapports hommes femmes et dans l'éducation laïque des principes républicains.

Programme

Mercredi 27 janvier

Jean Luc Chappey et Pierre Serna (Université Paris 1, IHRF-IHMC), « la Cité Républicaine en questions : perspectives de recherches et pistes de réflexions »

Mercredi 4 février

David Garrioch (Monash University, Melbourne), « Ruptures et continuités dans la fabrique du Paris révolutionnaire : quelques réflexions et reconsidérations »

Mercredi 11 février

Rafe Blaufarb (Florida State University), « La Grande démarcation : La nuit du 4 Aout »

Mercredi 18 février

Antonio de Francesco (Université de Milan, résident à l'IEA de Paris), « Edifier une cité républicaine: Milan de l'arrivée de Bonaparte à la naissance de la République cisalpine (1796-1797) »

Mercredi 4 mars

Antoine Lilti (EHESS), « La popularité révolutionnaire : la célébrité et la représentation démocratique »

Mercredi 11 mars

Michèle Grenot (historienne, ATD Quart Monde), « Dufourny et son projet de cité républicaine pour les citoyens pauvres »

Mercredi 18 mars

Maurizio Gribaudi (EHESS), « Paris ville ouvrière, une histoire oubliée »

Mercredi 25 mars

Mathieu Ferradou (Université Paris 1, IHRF-IHMC), « Les irlandais républicains et la construction de la cité républicaine par les toasts »

Mercredi 1^{er} avril

Mathieu Davoust et Jean-Luc Chappey (Université Paris 1, IHRF-IHMC), « Architecture et cité républicaine, le cas des portes Saint Martin et Saint Denis »

Mercredi 8 avril

« Hommage à Sudel Fuma, Historien, citoyen engagé dans la République », séance animée par Frédéric Régent (Université Paris 1, IHRF-IHMC). Dans le cadre du Grand Séminaire d'Histoire des Outre-Mer.

Mercredi 15 avril

La conférence annuelle Alphonse Aulard sera donnée par le professeur Zeev Sternhell (Université de Jérusalem), « Lumières, anti-lumières et Révolution »